

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2024-2025



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°31 - publié le 12 février 2025



LE DÉPARTEMENT

Ardèche
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION D'APPEL REGLEMENTAIRE

PROCÈS-VERBAL DE CONVOCATION

REUNION – ORDRE DU JOUR

La Commission d'Appel Réglementaire de réunira le :

Lundi 17 mars 2025

au siège du District, 101, rue du 8 mai 1945, 07500 GUILHERAND-GRANGES.

Elle examinera le dossier:

A 20h AR 24/25-07 L'US DAVEZIEUX VIDALON interjetant appel contre le résultat d'un match pour absence de neutralité de l'arbitre

Match concerné : Championnat Séniors féminines D2, poule A
AS SUD ARDECHE/US DAVEZIEUX VIDALON du 22.02.2025

Sont convoqués :

M GONCALVES Yoann, arbitre de la rencontre.

De l'US DAVEZIEUX VIDALON

M. LIABEUF Jérôme, éducateur,

M. le Président du club ou son représentant dûment mandaté.

De l'AS SUD ARDECHE :

M JULLIEN Jean-Paul, éducateur

M. le Président du club ou son représentant dûment mandaté.

M. le Président de la Commission d'arbitrage ou son Représentant.

Les convocations ont été établies en conformité avec les prescriptions du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, article 3.4.2.1 notamment. Concernant l'appel du FC SAUZET il a été fait usage du délai de convocation réduit prévu en cas d'urgence.

Les personnes convoquées devront justifier de leur identité (présentation de la licence) et les mineurs être accompagnés d'un de leurs parents. **Leur présence est obligatoire** en application de l'article 112 des Règlements Sportifs du DDA. Toute absence devra être **dûment** justifiée par écrit préalablement à la tenue de la séance et la Commission est en droit d'examiner le bien fondé des excuses avancées.

Chaque partie au litige dispose d'un délai courant jusqu'à la veille de la réunion pour adresser à la Commission ses observations écrites et a la possibilité de se faire assister par tout conseil de son choix.





Par ailleurs la voie orale du téléphone est à privilégier pour la communication des pièces (rapport d'arbitre notamment) aux parties au litige. Cependant la consultation de l'ensemble du dossier est possible au siège du District sur demande préalable auprès du Président de la Commission d'Appel (tél. 04 75 64 40 93).

Les éventuelles sanctions prononcées sont consultables pour les clubs sur « foot clubs » et pour les licenciés, sur leur espace personnel « mon espace FFF) dont le code d'activation leur a été communiqué par courriel ou sur le volet détachable de leur licence.

Conformément aux dispositions de l'article 3.4.6 du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements généraux de la FFF, le remboursement des frais d'appel entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est jugée utile, ainsi que les frais inhérents à la procédure seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle de ses licenciés est reconnue même partiellement.

Le Président de la Commission d'Appel
Jean-Yves COQUELLE





COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES SENIORS ET DELEGATIONS

PROCÈS-VERBAL N°12

Réunion du 17/02/2025

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :
competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.
- Les Clubs doivent être en possession d'une tablette avec une version compatible pour l'application FMI.
- Pour toute communication par mail avec la commission les clubs doivent obligatoirement utiliser la boîte mail officielle.
- Pour tout mail concernant une rencontre merci d'indiquer **le numéro du match**.
- **Le calendrier sportif paraîtra après le 12 juillet. Merci aux clubs d'en prendre connaissance sur le site du district afin de planifier vos événements nécessitant une modification du calendrier au plus tôt.**
- **Merci de vérifier très régulièrement vos calendriers notamment quand des matchs sont reportés.**
- **Merci de nous avertir 21 jours avant si vous souhaitez modifier votre horaire de match.**

Une personne de permanence est disponible sur le site du district tous les week-ends.

En cas de problème (intempérie, forfait, problème FMI etc.) vous devez obligatoirement la contacter, sans oublier de prévenir le Club adverse et l'arbitre de la rencontre

Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.

Avis important pour les clubs désirant faire une demande d'inversion de rencontre :

Lorsqu'un club souhaite inverser une rencontre car les installations ne sont pas disponibles pour quelconques raisons que ce soit, seul le club demandeur doit faire la demande sur Footclub. En effet, si les deux clubs font la demande cela crée un dysfonctionnement au niveau de l'application.





Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
Séniors G Lever de rideau	Dimanche 13h00	Dimanche entre 12h et 14h
Séniors G	Dimanche 15h00	Dimanche entre 14h et 15h30
Séniors F ou G	Samedi 20h00 (1)	Voir règlement

(1) : Un club peut, dès la parution de la composition de sa poule solliciter la commission des compétitions à programmer toutes ou parties de ses rencontres de la saison à domicile à jouer à 20h00.

Horaire Légal : C'est l'heure officielle qui est affichée, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'heure autorisée est définie par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire Négocié : C'est l'heure qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'heure. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

- Responsable FMI : Éric THIVOLLE

- **INFORMATION FMI :**

NE PAS OUBLIER DE TELECHARGER LA NOUVELLE VERSION POUR ACCEDER A VOS RENCONTRES, VOIR LA PROCEDURE SUR LA PAGE D'ACCUEIL DU DISTRICT.

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres : L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.





- Tout manquement fera l'objet d'une amende.
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

Il a été constaté des erreurs de score répétés dans divers championnats, la commission vous rappelle qu'il est de votre devoir de vérifier les données avant validation par signature.

- Vous avez la possibilité de faire une demande de délégué à vos frais.
- Cette demande doit être faite via l'adresse mail competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr avec la boîte officielle de votre club, 15j avant la date de la rencontre (sauf cas exceptionnel).

Le club demandeur se verra facturer les frais de délégation

Pour les clubs en entente, il faut bien vérifier que les informations concernant les deux clubs sont paramétrées sur la FMI.

Merci à tous les clubs de vérifier les paramètres sur Footclubs par rapport aux désignations des éducateurs de chaque catégorie pour que chacun puisse avoir accès à la FMI le jour du match.

Procédure ci-dessous

Chapitre I : Correspondant Footclubs

I.1. Création ou modification d'un compte

Le correspondant Footclubs est le responsable des utilisateurs de son club sur cette application.

Il doit s'assurer qu'un compte Footclubs existe pour chaque personne habilitée à utiliser l'application Feuille de match Informatisée.



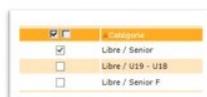
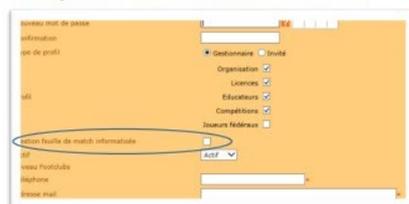
Ouvrir Footclubs, à partir du menu Organisation, cliquer sur « **Utilisateurs Footclubs** »

Si la personne n'a pas de compte :

- 1) Créer un compte à l'aide du bouton

- 2) Une fois le compte créé, cliquer sur son nom.
Puis cocher la case « **Gestion feuille de match informatisée** ».

NOTE : Pour les personnes accédant déjà à Footclubs par leurs fonctions au club, les autres droits déjà cochés sont à conserver et restent valables.



- 3) Choisir les équipes pour lesquelles la personne aura la gestion des feuilles de matchs.

- 4) Il ne faut pas oublier de

Remarque :

Le rôle du correspondant Footclubs du club est primordial dans le fonctionnement de cette application dans le sens où il est responsable du paramétrage des accès aux feuilles de club sur la feuille de match.



Pour tout renseignement concernant la compétition vous pouvez contacter votre responsable aux Coordonnées ci-dessous.

Suite à de nombreux reports de Matches, les matchs sont programmés sur des jours fériés, vous avez la possibilité d'avancer les rencontres en semaine, avec accord des 2 Clubs, si l'éclairage est homologué.

Les deux dernières journées étant fixées au 18 et 25 Mai à 13h pour les levers de rideau et 15h pour les matchs principaux, aucun report ne sera autorisé après cette date.

- Responsable D1, D2 et D3 : BRUYAT Pascal
Suite aux nombreux reports du week-end du 20 octobre merci de vérifier vos calendriers concernant les différents matchs reportés. A noter également que le 2nd tour de la Coupe Xavier Bouvier a été reporté.
- Responsable D4 et D5 : Bernard DELORME
Suite aux nombreux reports du week-end du 20 octobre merci de vérifier vos calendriers concernant les différents matchs reportés. A noter également que le 2nd tour de la Coupe Xavier Bouvier a été reporté.
- Responsable coupes Xavier BOUVIER et René GIRAUD : Djamel DJEDOU
- Responsable délégation: Éric THIVOLLE
- Coupe René GIRAUD ET Xavier BOUVIER :
 - **Le tirage au sort de ¼ de finale aura lieu le 13 Mars 2025, Chez KOESIO (Plateau de Lautagne)**
 - **Les rencontres seront en ligne à l'issue du tirage. Concernant les modifications d'horaires ou de jours (Samedi soir si éclairage homologué) , date butoir le 20 Mars 2025.**
 - **Les quarts de finale des deux coupes auront lieu le 29 et 30 mars 2025**
 - **Les demi-finales des deux coupes auront lieu le 19 et 20 avril 2025**
- Responsable vétérans : FOUYAT Camille

Championnat :

Des matchs de championnat sont prévus le 02 et le 09 mai. Si vous souhaitez jouer ses rencontres le mercredi ou le jeudi soir plutôt que le vendredi il suffit de prévenir votre responsable. Il est obligatoire que les deux équipes soient d'accord pour des changements de dates !

COUPE VÉTÉRANS

Il est à noter que suite à une décision de la commission de discipline le club du FC CBG a perdu par pénalité son match face à l'ES BEAUMONTÉLÉGER, qualifiant ses derniers pour le second tour.

Le deuxième tour de la Coupe Vétérans a eu lieu. Un seul match n'a pu être joué à cause des conditions météorologiques.

Le tirage de la Coupe Vétérans a été fait. Le recevant a été choisi selon le tirage soit selon le premier tiré. Nous vous invitons à prendre contact en amont avec l'équipe adverse pour vous organiser notamment pour le repas d'après-match. Le troisième tour aura lieu le 28 février et **la tenue du match est obligatoire.** **Aucun report ne sera**





toléré ! Si votre terrain n'est pas praticable merci de trouver un terrain de repli. Dans le cas contraire vous aurez match perdu.

Les quarts de finale auront lieu le 28 mars. A partir de ce tour des arbitres seront désignés pour chaque rencontre.

Les demi-finales auront lieu le 18 avril

La finale aura lieu le week-end 14/15 juin.

En cas d'intempéries, un arrêté municipal sera obligatoire.

Pour rappel, en cas d'égalité il n'y a pas de prolongation. Un rappel du règlement vous sera transmis la semaine du 1^{er} match.

Merci également de procéder à la vérification des licences **AVANT** le match.

- Responsable Foot diversifié:

Désormais le foot diversifié sera géré par la commission « Loisirs ».

Merci de prendre contact avec Dominique D'AGOSTINO 06 76 99 55 92 ou Claude BRESSON au 06 70 03 20 57 pour tout renseignement.





COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°28

Réunion électronique du 10 / 03 / 2025

Présents : MOMBARD Martine, REBOULLET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.





En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

FEUILLES DE MATCH -Rappel de l'article 75 des Règlements Sportifs du District

ARTICLE 75 : Feuille de match (si non utilisation de la F.M.I.).

La feuille de match sera fournie par le club visité.

Elle sera retournée, dans tous les cas, dans les 12 heures suivant la rencontre par l'équipe qui reçoit à la commission des championnats et coupes Séniors par mail (competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr) pour les équipes Séniors, Vétérans et Foot Diversifié ou la commission des compétitions des championnats et coupes jeunes (competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr) pour les équipes Féminines et Jeunes.

Sont pénalisés d'une amende :

- Tout retard dans l'envoi de la feuille de match, amende doublée en cas de récidive,
- Toute feuille de match incomplètement renseignée ;

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Référence demande autorisation :

Pour toutes les organisations les clubs se référeront aux éléments en ligne sous l'arborescence : PRATIQUES / TOURNOIS CLUBS / REFERENCE TOURNOIS

Tournois autorisés :

VALLIS AUREA FOOT :

U11 le 19 Avril 2025,

U13 le 19 Avril 2025.

RC MAUVES :

U7 le 21 Juin 2025,

U9 le 21 Juin 2025.

U11 le 21 Juin 2025,

U13 le 21 Juin 2025.





U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

PLANNING SAISON U6 et U7 :

Les clubs peuvent consulter leur planning sur le site internet du District selon le chemin suivant :

<https://drome-ardeche.fff.fr/football-animation-et-loisirs/>

puis choisir une épreuve et Valider, puis Sélectionner le club.

L'ensemble des rendez-vous pour la phase PRINTEMPS sont disponibles. La sélection de la fiche vous intéressant permettra de découvrir les détails du plateau (Site d'accueil, club organisateur, clubs participants, nombre d'équipes attendues)

Prochains Plateaux : Samedi 15 Mars à 10h00.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

PLANNING SAISON U8 et U9 :

Les clubs peuvent consulter leur planning sur le site internet du District selon le chemin suivant :

<https://drome-ardeche.fff.fr/football-animation-et-loisirs/>

puis choisir une épreuve et Valider, puis Sélectionner le club.

L'ensemble des rendez-vous pour la phase PRINTEMPS sont disponibles. La sélection de la fiche vous intéressant permettra de découvrir les détails du plateau (Site d'accueil, club organisateur, clubs participants, nombre d'équipes attendues)

Merci à l'ensemble des clubs de prendre connaissance des modifications apportées aux calendriers .

Prochains Plateaux : Samedi 15 Mars 2025 à 13h30.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Les plateaux de la phase PRINTEMPS sont en ligne.

Prochains Plateaux : Samedi 15 Mars 2025 à 10h00.





U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

FESTIVAL PITCH U13 :

Tirage au sort des premières rencontres de la finale du 05 Avril, le Jeudi 13 Mars 2025.

Coupe Ch ANDRE :

Tirage au sort des plateaux du 05 Avril, le Jeudi 13 Mars 2025.

U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

CHAMPIONNATS

D1 :

La rencontre de la journée 11 du 09/02/2025 :

PIERRELATTE 1 - GFHT 1, est programmée le 20/04/2025.

D2 :

Poule A :

Les rencontres de la journée 10 du 01/02/2025 :

US VAL D'AY – FC MUZOLAIS en retard est programmée le 05/04/2025.

Poule B :

La rencontre de la journée 11 du 09/02/2025 :

ES BEAUMONTELEGER - FC VALENCE en retard est programmée le 27/04/2025.

La rencontre de la journée 12 du 16/02/2025 :

US MONTELMAR 2 - ENT CREST AOUSTE en retard est programmée le 06/04/2025.

D3 :

Poule A :

Forfait journée : Ent FCC SASA USSM (U17D3 A J2).

Poule B :

La rencontre de la journée 1 du 01/02/2025 :

ES MALISSARD – ES CHOMERAC en retard est programmée le 27/04/2025.





La rencontre de la journée 2 du 09/02/2025 :

FC VALLON – FC RHONE VALLEES en retard est programmée le 05/04/2025.

D4 :

Poule A :

Les rencontres de la journée 2 du 09/02/2025 :

GFHT 2 – ENT SARRAS 2 en retard est programmée le 12/03/2025.

ES BOULIEU – AS VALENSOLLES en retard est programmée le 06/04/2025.

ES NORD DROME – FC PLATEAU ARDECHOIS en retard est programmée le 06/04/2025.

La rencontre de la journée 3 du 15/02/2025 :

ES SARRAS SP ST VAL 2 – AS DU DOLON en retard est programmée le 05/04/2025.

Poule B :

Les rencontres de la journée 1 du 01/02/2025 :

BARBIERES BRM – Ent USVJ/FCV2, en retard est programmée le 27/04/2025.

FC PORTOIS – AS ST MARCEL VALENCE 2 en retard est programmée le 06/04/2025.

Les rencontres de la journée 2 du 09/02/2025 :

PIERRELATTE – BARBIERES BRM en retard est programmée le 06/04/2025.

Ent USVJ/FCV 2 – Ent MEYSSE ROCHEMAURE en retard est programmée le 06/04/2025.

JS LIVRON 2 – AS ST MARCEL VALENCE 2 en retard est programmée le 27/04/2025.

D5 :

Poule A :

La rencontre de la journée 3 du 16/02/2025 :

VALLIS AUREA 2 – FC RAMBERTOIS, en retard est programmée le 06/04/2025.

Poule B :

Les rencontres de la journée 2 du 09/02/2025 :

US VAL D'AY 2 – Ent ST ALBAN/ROIFFIEUX, en retard est programmée le 06/04/2025.

RCF 07 3 - Ent ASD FCCBG USP 2 en retard est programmée le 06/04/2025.

Poule C :

La rencontre de la journée 1 du 01/02/2025 :

VALENCE FC 2 – US MOURS 3 en retard est programmée le 26/04/2025.

ES BEAUMONTELEGER 2 – JS ST PAUL ROMANS, en retard est programmée le 27/04/2025.

ES MALISSARD 2 - US BEAUFORT, en retard est programmée le 27/04/2025.

CFHT 3 – Ent CHABEUIL MONTVENDRE, en retard est programmée le 27/04/2025.

La rencontre de la journée 2 du 09/02/2025 :

Ent CHABEUIL MONTVENDRE – VALENCE FC 2, en retard est programmée le 04/05/2025.





La rencontres de la journée 4 du 23/02/2025 :

ES BEAUMONTELEGER 2 – VALENCE FC 2, en retard est programmée le 20/04/2025.

Poule D :

Les rencontres de la journée 1 du 02/02/2025 :

ES CHOMERAC 2 – US MONTELIER 2, en retard est programmée le 06/04/2025.

La rencontre de la journée 2 du 09/02/2025 :

Ent FCS RCS – OL CENTRE ARDECHE 2, en retard est programmée le 06/04/2025.

La rencontre de la journée 3 du 16/02/2025 :

ACE 2 – FC EYRIEUX EMBROYE 3, en retard est programmée le 06/04/2025.

Poule E :

Les rencontres de la journée 1 du 01/02/2025 :

VALS US – Ent USVJ/FCV3, en retard est programmée le 27/04/2025.

SC BG ST ANDEOL – CO CHATO9 RHONE 2 en retard est programmée le 27/04/2025.

Les rencontres de la journée 2 du 09/02/2025 :

US ST JUST ST MARCEL – Ent MEYSSE ROCHEMAURE 2, en retard est programmée le 27/04/2025.

OL RUOMS – US VALS, en retard est programmée le 04/05/2025.

Ent USVJ/FCV 3 – CO CHATO9 RHONE 2 en retard est programmée le 04/05/2025.

La rencontre de la journée 3 du 16/02/2025 :

SC BG ST ANDEOL – Ent USVJ/FCV3 en retard est programmée le 18/05/2025.

FC MONTELMAR 2 – FC BAUME BOUCHET MONTSEGUR le 27/04/2025.

La rencontre de la journée 4 du 23/02/2025 :

FC TRICASTIN 2 – CO CHATO9 RH 2 retard est programmée le 18/05/2025.

FC MONTELMAR 2 – SC BOURG ST ANDEOL le 04/05/2025.

Retour la Commission des règlements

D5 : Poule B : La rencontre de la journée 2 du 08/02/2025 : AS VERNOUX - FC BG LES VALENCE 2.

La commission donne match perdu par pénalité pour l'équipe de FC Bourg les Valence.

En application des articles 16 des Règlements du District :

Vernoux 1 : 3 points ; 6 buts

FC Bourg les Valence 2 : -(moins) 1 point ; 0 but

Modification du calendrier initial D3, D4, D5:

Compte tenu de la programmation des ¼ de finale de la Coupe Gilbert PESTRE le dimanche 05 Avril 2025, la journée n° 6 des compétitions D3, D4 et D5 initialement prévue au 05/04/2025 est anticipée au 30/03/2025.





COUPE CREDIT AGRICOLE JP QUINTIN :

Tirage au sort des ¼ de finale le Jeudi 13 Mars 2025.

COUPE Gilbert PESTRE :

Tirage au sort des ¼ de finale le Jeudi 13 Mars 2025.

Situation du club Ent ASD FCCBG USP :

L'équipe initialement engagée en Coupe Gilbert PESTRE sous l'appellation Ent ASD FCCBG USP 2 devenant l'équipe supérieure de la catégorie, et l'appellation ne pouvant être modifiée dans l'application de gestion des compétitions pour la compétition Coupe Gilbert PESTRE, cette équipe portera toujours le numéro 2 (bien qu'équipe supérieure) pour la Coupe Gilbert PESTRE, à compter du tour 1/16^e finale.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

COUPE ERM VALLON - Ch VIVIER BOUDRIER :

Tirage au sort des ¼ de finale le Jeudi 13 Mars 2025.

CHAMPIONNAT

D2 :

Poule A :

Les rencontres de la journée 11 du 08/02/2025 :

FC MUZOLAIS – FC ANNONAY en retard est programmée le 05/04/2025.

Poule B :

La rencontre de la journée 11 du 08/02/2025 :

ASF PIERRELATTE – JS LIVRON en retard est programmée le 05/04/2025.

D3 :

Poule A :

La rencontre de la journée 2 du 08/02/2025 :

US PONT LA ROCHE – Ent CHEYLARD SASA USSM est programmée le 05/04/2025.

Poule B :

Les rencontres de la journée 1 du 01/02/2025 :

US DROME PROVENCE – AS VEORE MONTOISON, en retard est programmée le 05/04/2025.





Les rencontres de la journée 2 du 08/02/2025 :

FC VALLON – FC BOURG LES VALENCE 2, en retard est programmée le 05/04/2025.
ES BEAUMONTELEGER – US ST JUST ST MARCEL, en retard est programmée le 05/04/2025.

D4 :

Poule B :

La rencontre de la journée 2 du 08/02/2025 :

Ent ST ALBAN ROIFFIEUX – ROMANS PS, en retard est programmée le 05/04/2025.

Poule C :

La rencontre de la journée 1 du 01/02/2025 :

SC BOURG ST ANDEOL 1 – JS LIVRON 2 Traitement en commission.

La rencontre de la journée 2 du 08/02/2025 :

JS LIVRON 2 – FA LE TEIL MELAS Traitement en commission.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

U20D1 :

La rencontre de la journée 3 du 28/09/2024 :

SC BOURG ST ANDEOL – ASF PIERRELATTE est reprogrammée le 05/04/2025.

Les rencontres de la journée 12 du 01/02/2025 :

FC MONTELMAR – GFHT est programmée le 05/04/2025.

La rencontre de la journée 13 du 08/02/2025 :

ASF PIERRELATTE – SC BOURG ST ANDEOL est reprogrammée le 19/04/2025.

Les rencontres de la journée 15 du 08/03/2025 :

SC BOURG ST ANDEOL – FC MONTELMAR est programmée le 26/04/2025.

OL SALAISE RHODIA – US VALLEE JABRON est programmée le 19/04/2025.

La rencontre de la journée 17 du 22/03/2025 :

OL SALAISE RHODIA – ES BOULIEU LES ANNONAY est programmée le 05/04/2025.

U20D2 :

Poule A

La rencontre de la journée 3 du 25/01/2025 reportée au 01/03/2025 :

FA LE TEIL MELAS – JOYEUSE ST PAUL est reportée en attente retour décision disciplinaire.





La rencontre de la journée 4 du 01/02/2025 :

JOYEUSE ST PAUL – FC BOURG LES VALENCE est reprogrammée le 05/04/2025.

La rencontre de la journée 5 du 08/02/2025 :

Ent MONTELIER CHABEUIL – AS ST MARCEL VALENCE est reprogrammée le 19/04/2025.

La rencontre de la journée 7 du 08/03/2025 :

FC BOURG LES VALENCE – FA LE TEIL MELAS est reportée en attente retour décision disciplinaire.

La rencontre de la journée 8 du 15/03/2025 :

FA LE TEIL MELAS – AS ST MARCEL VALENCE est soumise au retour décision disciplinaire.

Poule B

Les rencontres de la journée 5 du 08/02/2025 :

Ent SARRAS SPORTS – VALENCE FC est reprogrammée le 05/04/2025.

AS CORNAS – Ent AS BERG HELVIE RUOMS est reprogrammée le 05/04/2025.

Coupe Georges ETIENNE :

Tirage au sort des ¼ de finale le Jeudi 13 Mars 2025.





COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N° 28

CARNET NOIR

Nous présentons nos plus sincère condoléance à DAUX Jessy pour la perte de son papa. Nos pensées sont avec vous et votre famille.

TEST DE LA LECTURE DU PV

Comme annoncé lors des Assemblées Générales en début d'année, nous effectuons un test de la lecture du Procès-Verbal qui apparaît ce mercredi après-midi 12 mars 2025.

Nous demandons donc aux arbitres D3 de vous mettre « indisponible » à la date indiquée ci-dessous en fonction de votre catégorie et avec le motif « CONVENANCE PERSONNELLE ».

Cette mise en indisponibilité doit être faite avant le SAMEDI 15 mars 2025 14 HEURES DERNIER DÉLAI.

➤ Assistant district et ligue : 02/04/2025

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK END DES 15 ET 16 MARS 2025

• **MARLHIN ALEXANDRE (06.19.30.88.17)** Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur

INFORMATION SENIORS D4

La commission demande à tous les arbitres **seniors D4** de nous envoyer un RIB sur la boîte mail de la commission (arbitres@drome-ardeche.fff.fr)

RECYCLAGE JAD

La seconde date pour le recyclage de votre catégorie est prévue

Secteur « SUD » : Samedi 22 Mars à Livron (rue de la Sablière) – de 8h à 13h.

Je vous rappelle que votre présence à cette matinée est obligatoire. Si vous êtes absent sans avoir prévenu, vous perdrez 10 points sur votre classement et une amende de 25€ sera infligée à votre club (comme le prévoit le règlement intérieur de la CDA.) Et vous aurez l'obligation d'être présent à la session de rattrapage (29 mars 2025 de 8h00 à 13h00 – plus d'informations à venir).

Il faudra vous munir d'une tenue de sport, crampons, nécessaire de toilettes, nécessaire de prise de note (stylo et cahier).





Les jeunes arbitres stagiaires (formées en aout 2024, octobre 2024, janvier 2025 et février 2025) **ne sont pas obligés d'être présents** mais peuvent l'être s'ils le souhaitent.

Merci de vous inscrire via ce lien pour ceux qui ne l'ont pas fait :

<https://forms.office.com/e/ngZg3PNKhk>

Les jeunes arbitres féminines présentes le 7 décembre pour le recyclage sont **exemptées de présence**.

AGOSTINO	ANGELO
AZIAGNON	MARC-ELIE
BADA	AMINE
BOUSHABA	AMIR
CELLIER	TAO
DE CILLIA	BRAYAN
DUCOL	CLÉMENT
DURAND	GOHAN
FELIX	TOM
FOURNIER	THIBAULT
GHEBBARI	JIMMY
GRADEK	NOAH
LEPERT	XAVIER
NAJIM	YOUNESS
SAUZEAT	EVAN
AROUI	ILIES
BADAD	AMIR
BILLON	JULES
CHAMBON	MAEL
CHASSIGNOLE	MATHIS
DE LOS MUROS	ESTEBAN
FARDADIS	NAWFAL
FRAISSE	SACHA
GUERLAIN	ETHAN
HAFSOUNI	NESSIM
MICHEL	MATHIS
MZOUGHJI	MOHAMED
SAGE	ARTHUR
VERRECCHIA	ESTEBAN
ZEKRI	KACI
ABOUTI	YOUSSEF
AROUD	WASSIM
BEN CHAHED	NASSIM
BOUSHABA	JASMINE
CHAVANT	TITOUAN
CHMALI	ANIS



DOS SANTOS	ANTOINE
DY	KELLYAN
GAROUACHI	SOLEYMANE
JARDET	TOM
LEFORESTIER	ENGY
MARMI	AIMEN
MINGAM	ISAM
PASCAL	MALO
POLATOGLU	TALIP
POMAREL	DORIAN
RIDEAU NAINANI	GABRIEL
VALENTIN	ELOISE
YOUSOUF	ABOU
ZINOUNE	MOHAMED
ZINOUNE IGHSANE	HAMZA

Présence facultative pour les arbitres stagiaires :

FERRERE	LOUIS
GALINIE	LASZLO
GIRARD	ARTHUR
GRASSO	SILEY
HAMMADI	AMINE
KHELFI	WACEL
N'DOUMOU	LONY
PRUVOST	YOAN
RAMOS FERRO	NILTON
REY	RAPHAEL
ROGUI MOHAMED	AMINE
SEKRANI	NAIM
SHUTKEVYCH	MYKYTA
SUVIO	LEONIS
TOGORA	ANDREA
VALENTIN	ALIX
ARSAC	MATHIAS
KRAMMALA	YASSINE
MOIRABOU	JAYHAD
TABCHICHE	WASSIM
ALMAGRO	JALANE
AYDIN	MUNZUR
BEJAOUI	FARAH
BELKADI	MOHAMED



COMTE
FAURE

NOLAN
MATTEO

RECYCLAGE D4

Le **recyclage des D4** se déroulera le **samedi 15 Mars 2025**. Rendez-vous à **8:00** (au stade des Combes à Guilherand Granges) en tenue sportive (crampons et tenue adaptée aux conditions météorologiques). Ceux qui ont des drapeaux de touche merci de les prendre. Ainsi que vos sifflets et cartons.

Merci de prévoir le nécessaire de douche.

Nous irons ensuite en salle au District, pour différents modules de formation.

La formation se terminera à 13:00.

Liste des arbitres convoqués :

ALEND A	DAVID
ALMEIDA	SEBASTIEN
AMEUR	ZOUHAIER
AMROUNE	SAMIR
AURIC	FREDERIC
BACONNIER	GAETAN
BARBOSA	LAURENT
BARD	VICTOR
BELKADI	MHAMED
BERVOETS	GERALD
BESSET	DAVID
BORNIER	INGRID
BOUKABOUS	NADIR
BOURA	YSSOUFI
BOUYEYRON	REMI
CELLE	YOANN
CHANEGUIER	THOMAS
COURSANGE	THIERRY
DADDA	DJILLALI
DEMIR	ISMAYIL
DESILE	MICKAEL
DEYGAS	PHILIPPE
EL ETTALSSI	HAMEZA
FARNIER	JEAN
FINCK	NICOLAS
GHARIBIAN	STEPHANE
GNAHORE	BAHI
GODET	CEDRIC
GONCALVES	YOANN
HARDI	OTHMANE
HERMANN	MAGALI
JUVEN	MAXIME



KHIATI	NACER
	JEAN
LAHOUSSE	PHILIPPE
MAGNET	DORIAN
MERMER	ISMAIL
MONBRUNO	KINTH
MZOUGH	SABRI
NAICH	MOSTAFA
NOUTAI	ZINSOU
PERGE	DAVID
POULENARD	PIERRE
SAGNIER	BASTIEN
SAINTOIN	DAVID
SALAKA	NIHAD
VALENCONY	ANDRE
VERRECCHIA	LAURENT
WADJIB	IMRANE
ZAGUIA	RIDA
ZEROUALI	OUALID

Votre présence est obligatoire. Si vous êtes en possession d'un Certificat Médical, merci de le transmettre dans les plus brefs délais à la CDA. Un CM dispensant de sport, vous permettra évidemment de ne pas pratiquer, mais votre présence à l'ensemble du recyclage est obligatoire. La CDA vous précisera votre situation au regard du CM fourni. En cas d'absence, merci d'adresser un mail à bprotoy@drome-ardeche.fff.fr et à arbitres@drome-ardeche.fff.fr en copie. De plus vous serez automatiquement convoqué au rattrapage (29 mars 2025 de 8h00 à 13h00 – plus d'informations à venir).

En cas de non-justification d'absence, vous serez pénalisé de 10 points sur votre note « comportement ».

CALENDRIER PROVISIONNEL TECHNIQUE SAISON 2024/2025

MARS

Samedi 15 : Recyclage D4 – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 13h

Samedi 22 : Recyclage JAD – terrain de Livron– 8h à 13h

Samedi 29 : Rattrapage Recyclage – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 13h

MAI

Vendredi 23 : FIA Jeunes & Adultes – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) – Séance n° 8 – 19h à 23h

COURRIERS DES ARBITRES

- **SHUTKEVYCH Mykita** : Courriel lu et noté.
- **SAINTOIN David** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **MEDJAHEDINE Mohamed** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **POLIZZI Michael** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **JUVEN Maxime** : Courriel lu et transmis à la commission compétente.
- **SOUBAYA Mathieu** : Courriel lu et transmis à la commission compétente.





- **JUSTIN Alexis** : Envoi d'une Attestation sur l'Honneur, lu et noté.
- **DOMINGOS DE FARIA Elder** : Courriel lu et noté.
- **SUVIO Léonis** : Courriel lu et noté
- **MAGNET Dorian** : Courriel lu et transmis à la commission compétente.
- **FOURNIER Thibaud** : Courriel lu et transmis à la commission compétente.
- **DE LOS MUROS Esteban** : Courriel lu et noté.
- **FOURNIER Thibaut** : Courriel lu et transmis à la commission compétente.

COURRIERS DES CLUB

- **FC PEAGEOIS** : Courriel lu et noté
- **CO CHATEAUNEUF DU RHONE** : Courriel lu et noté. Demande d'arbitre selon disponibilité

Président CDA
Nicolas BRUNEL





Procès-Verbal n°2

Section Lois du jeu Commission Départementale de l'Arbitrage

Réunion du lundi 10 mars 2025
En visioconférence

Présidence : Alexis BERGERON
Membre présent : Adrien MLYNARCZYK
Assiste : Baptiste PROTOY (CTDA)

PRÉAMBULE

Les décisions ci-après de la section Lois du jeu de la C.D.A. sont susceptibles d'appel devant la Section des Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage, dans les conditions, formes et délais prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et à l'article 5.3 du Statut Fédéral de l'Arbitrage.

Saison 2024-2025
Réserve technique n°2

1. **IDENTIFICATION**

Match : G.F. HERMITAGE TOURNONNAIS 1 – A.S CHAVANAY 1, U15 D1 – Poule A, du 16 février 2025.

Score : 4 – 0 à la fin de la rencontre ; 3 – 0 au moment du dépôt de la réserve.

Réserve déposée par l'équipe visiteuse A.S. CHAVANAY avant la reprise du jeu suivant le fait de jeu contesté.

2. **INTITULÉ DE LA RÉSERVE**

« Je soussigné Patrick Exbrayat sur le 3ème but du Gfht que le but n'a pas été accordé par l'arbitre qui a dit « joué », mais elle est revenu sur sa décision avec la levé du drapeau de l'arbitre assistant du Gfht qui à changé de coté ave l'autre arbitre de touche pour la seconde période. »

3. NATURE DU JUGEMENT

Après étude des pièces versées au dossier, à savoir :

- le courrier de confirmation de la réserve technique du club A.S. CHAVANAY ;
- le rapport spécifique de l'arbitre de la rencontre.

la section Lois du jeu de la C.D.A. jugeant en première instance,

4. RECEVABILITÉ

- Attendu que l'article 146 des règlements généraux de la F.F.F. précise que les réserves visant les questions techniques doivent, pour être valable, « **être formulées, pour les rencontres de catégorie jeunes, par le capitaine réclamant s'il est majeur au jour du match ou à défaut par le dirigeant licencié responsable de l'équipe plaignante à l'arbitre, à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée, si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu** » ;
- Attendu que la réserve technique a bien été déposée avant le coup d'envoi faisant suite à la décision contestée d'accorder le troisième but de l'équipe locale, ce qui est conforme à l'article précédemment cité ;

En conséquence, la section Lois du jeu de la C.D.A. dit la **RÉSERVE RECEVABLE EN LA FORME.**

5. AU FOND

- Attendu qu'à la 67^{ème} minute de jeu, le ballon franchit la ligne de but entre les montants de l'équipe visiteuse, puis revient sur le terrain ;
- Attendu que l'arbitre déclare dans son rapport qu'elle a accordé le but, avant de voir l'arbitre assistant bénévole de l'équipe locale qui avait le drapeau levé pour lui signaler que le ballon avait bien franchi la ligne de but entre les montants ;
- Attendu qu'après la mise en œuvre du dépôt de la réserve technique, le jeu a repris par un coup d'envoi en faveur de l'équipe visiteuse, venant d'encaisser le but ;
- Attendu que la Loi 5 du guide IFAB des Lois du Jeu indique que les décisions de l'arbitre prises dans le respect des Lois du Jeu sont sans appel : « **L'arbitre prend des décisions au mieux de ses capacités, conformément aux Lois du Jeu et dans l'esprit du jeu. Les décisions arbitrales reposent sur l'opinion de l'arbitre qui décide de prendre les mesures appropriées dans le cadre des Lois du Jeu.** » ;
- Attendu qu'il n'y a pas d'erreur d'application des Lois du Jeu dans la décision prise par l'arbitre ;
- Attendu que la Section des Lois du jeu n'a pas le pouvoir de statuer, à posteriori, sur les décisions de l'arbitre prises conformément aux Lois du jeu ;

En conséquence, la section Lois du jeu de la C.D.A. dit la **RÉSERVE IRRECEVABLE SUR LE FOND.**

6. DÉCISION

Par ces motifs, la section Lois du jeu de la C.D.A. **CONFIRME LE RÉSULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**, et transmet le dossier à la commission d'organisation de la compétition du District Drôme-Ardèche de Football pour **HOMOLOGATION DU RÉSULTAT** acquis sur le terrain, sous réserves d'éventuelles autres procédures.

La décision a été prise par la section « Lois du jeu » en dehors de la présence d'autres personnes.

La section,

- met les frais de la présente procédure d'un montant de 37 euros à la charge de l'A.S. CHAVANAY ;

A des fins pédagogiques, la section rappelle que :

- pour les compétitions organisées par le District Drôme-Ardèche de Football, les arbitres assistants bénévoles sont chargés d'indiquer uniquement lorsque le ballon a franchi la ligne de touche et à quelle équipe revient la rentrée de touche. Cette directive est rappelée par chaque arbitre lors de la réunion d'avant match ;
- la loi 6 du guide des Lois du Jeu IFAB stipule que « les arbitres assistants aident l'arbitre principal à contrôler le match conformément aux Lois du Jeu, mais **la décision définitive est toujours prise par l'arbitre.** »